



## DÉCLARATION DE PERTES DE FONDS

Vos déclarations de pertes de fonds sont à renseigner dans les annexes suivantes (documents joints):

- Annexe **A** : dommages aux sols, palissage
- Annexe **B** : clôtures, murets, matériel technique, ouvrages privés et cheptel vif
- Annexe **C** : pertes de fonds sur plantations pérennes (kiwis et vignes)

## MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE

Document	Obligatoire / Facultatif	Joint
Exemplaire original de cette demande d'aide dûment complété, daté et signé	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Annexes A et/ou B et/ou C : selon les pertes de fonds que vous déclarez	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Relevé d'identité bancaire	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Attestation(s) d'assurance par compagnie	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Document établissant les droits du demandeur sur les biens sinistrés	Obligatoire	<input type="checkbox"/>
Facture acquittée des travaux effectués par une entreprise avec mention de la date de paiement, du mode de paiement, du cachet et de la signature du prestataire	Obligatoire pour tous travaux réalisés par une entreprise. Si les travaux ne sont pas réalisés ou si les factures ne sont pas délivrées lors du dépôt de la demande : joindre les devis ; les factures acquittées seront à transmettre ultérieurement	<input type="checkbox"/>
Attestation de remise en état des parcelles agricoles par l'exploitant	Obligatoire à l'achèvement des travaux qui ont été réalisés par les moyens propres de l'exploitation ou l'entraide	<input type="checkbox"/>
Photos du RPG (dossier PAC 2019) des lieux ayant subi des dégâts, en précisant leur localisation et leur étendue sur les parcelles. Vous pouvez également joindre des schémas (dessins), vos photos.	Obligatoire. Localiser les surfaces des travaux aux sols (nivellement, binage, palissage, chemins, etc.). Tracer le linéaire des clôtures, murets, fossés, berges, etc.). Localiser le matériel technique perdu.	<input type="checkbox"/>
Documents spécifiques en cas de curage de fossés (Cf. précisions en annexe B)	Obligatoire	<input type="checkbox"/>

## SIGNATURE ET ENGAGEMENTS

Je soussigné(e) (nom et prénom) : \_\_\_\_\_

- Certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité.
- Certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles et m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide (\*) :

- À délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années.
- À me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place.
- En cas de perte de fonds (dégâts relatifs aux sols, cultures pérennes, ouvrages, cheptel vif à l'extérieur et stocks extérieurs), à employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamités agricoles.

(\*) *Veuillez cocher les mentions utiles*

Je suis informé(e) qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait le \_\_\_\_\_

Signature (le gérant en cas de forme sociétaire ; tous les associés pour les GAEC)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION - À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'AGRICULTURE

SINISTRE : Pluies et inondations du 11 au 14 décembre 2019

DATE DE RÉCEPTION : [ ] / [ ] / [ ]